



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SIGNATURE D'UN AVENANT À L'ACCORD INTERPROFESSIONNEL DE FRANCE TÉLÉVISIONS

L'Union Syndicale de la Production Audiovisuelle (USPA) et le Syndicat des Producteurs de Films d'Animation (SPFA) ont signé ce jour aux côtés de la SACD, de la SCAM et du SPI, un avenant à l'accord interprofessionnel du 22 octobre 2008.

Cet avenant permet à France Télévisions d'acquérir des droits complémentaires pour la diffusion des œuvres patrimoniales sur les neuf chaînes du service régional Outre-mer Premières.

Il contribuera à renforcer la valorisation de l'investissement du groupe France Télévisions dans les œuvres patrimoniales et à une meilleure exposition de celles-ci sur les différentes antennes du groupe.

Il prévoit également divers aménagements du périmètre des dépenses éligibles de France Télévisions dans le cadre de ses obligations de production patrimoniale résultant du décret du 7 juillet 2010, en cohérence avec les autres accords signés avec les chaînes privées en 2008.

Dans un contexte économique difficile, cet avenant démontre une nouvelle fois la capacité des organisations de producteurs à adapter en permanence, aux évolutions du paysage audiovisuel, leurs relations contractuelles avec les diffuseurs français fixées dans le cadre d'accords interprofessionnels.

L'USPA et le SPFA appellent maintenant le groupe France Télévisions à entamer les négociations relatives aux accords animation et documentaire qui arrivent à échéance en fin d'année.

Paris, le 22/11/2012

Stéphane Le Bars : s.lebars@uspa.fr